1589 3e. Lat 17 12

REMONTRANCE ET COMPLAINCTE DE LA FRANCE.

AVX ROYS, PRINCES, POTENTATZ, REPVbliques, *Magiſtrats, Gouuerneurs, Eſcheuins, & Peuples Catholiques tant du party de l'Vnion, que des Rebelles.*

A PARIS,

Chez Guillaume Bichon ruë S. Iacques au Bichot.

1589.

Auec permiſſion.

Case
F
39
.326
1589 acm

THE NEWBERRY
LIBRARY

47-2035

REMONTRANCE ET COMPLAINCTE DE LA FRANCE,

Aux Roys, Princes, Potentats, Republiques, Magistrats, Gouuerneurs, Eſcheuins, & peuples Catholiques, tant du party de l'Vnion, que des Rebelles.

MESSIEVRS, moy caduc, caſſé & rompu de vieilleſſe, eſperois par cy deuant, que par le moyen d'vne ſi ſaincte aſſemblee congregee à la ſupplication des ſubuentions, que le pauure peuple François enduroit, ſoubs le joug & pernicieux conſeil introduict & engraué malicieuſement plus de quinze ans y a, en l'entendement de celuy que nous penſions eſtre Roy tres-Chreſtien, pour & anuller tout ce qu'il pouuoit auoir cõçeu en ſoy de malignité & mauuaiſe conception, Et qu'au moyen des Remonſtrances à luy faicte par vne ſi ſaincte aſſemblee tant pour

ceſt effect que pour la manutention de l'Egliſe & Religion Catholique, auoir vne ſaincte reformation des abus pullulez ſi longuement en celuy pauure & deſolé Royaume, que m'eſiouyſſant du bon ordre dont on y auoit ia procedé, pour remettre entierement ce calamiteux Royaume en ſa premiere & ancienne ſplandeur ou au moins mal que l'on pouuoit, qu'incontinent & ſoudain ma joye a eſté atriſtée & remplye de gemiſſemens & pleurs, ayant entendu vn faict ſi execrable cõmis & perpetré es perſonnes de ceux qui ne demandoyent que le repos de ce Royaume, ſoubtien de ceſte Couronne Françoiſe, & Religion Chreſtienne, comme tresbien eux & leurs poſterité l'ont demonſtrée depuis 70. ans en ça.

Toutes ces choſes peuple Chreſtien, ont faict que moy homme chenu, deſplore auiourd'huy deuant toutes Republiques la commune & vniuerſelle playe de toutes les Egliſes Catholique, & principallement de celle de France, eſtant en vn poinct ſi neceſſaire que ſi Dieu par ſa bonté ne nous regarde de ſon œil pitoyable, qu'en bref il n'aduienne ce qui eſt eſcrit en Dauid, *Propter iniquitatem corripuiſti hominem ab omnibus iniquitatibus meis erue me opprobriunt inſipienti dediſti me.* *Pſalm.3.39.*

Et partant (conſiderant) ay pris pour mon aſſeurance le Seigneur mon Dieu parlant par ſes commendements en la preſence de toutes Monarchie n'ayant crainte ny confuſion, recognoiſſant en moy l'imbecilité de moy-meſme honno-

rant & reuerant toutefois la puiſſance & diuinité de celuy duquel ie prend la cauſe, dont les choſes premieres cauſent en moy vne crainte, les ſecondes me rendent hardy: car iaçoit que moy adoleſcẽt & contẽptible non tãt de paucité d'ans que de merite. Dieu eſtant tout puiſſant pour me donner faueur, à-ce que toutes Republiques ayent à me preſter l'oreille & permettre que deuant eux ie puiſſent, former ma cõplaincte declarant la douleur extreme, que iournellement toutes ſainctes & vertueuſes perſonnes iettent à la faueur de ceux qui ne ſouhaitent qu'à extirper la liberté effrenee des ennemis de ce paure & deſolé Royaume.

Et ne ſçachant, & au vray, dire du commun, la cauſe & premiere mobilité de ceſte reuolution ſi inſigne & ſignalee a perpetuité, de l'effect cy deuant dit, ſi ce n'eſtoit, que nos pechez ou nous nous eſtions ſi profondement plongez & enſeuelis par vn trop grand ayſe de repos n'en eſtoyent cauſe. Car ie ſçay qu'il ne ſe trouuera en lecture d'antiquité aucune experience d'affaire qui puiſſent faire rendre plus certain teſmoignage de la ſubſiſtence ou alteration des Monarchies que celuy, & ne s'eſmerueillera pas l'eſtrãger, ſi pour la ſeptieſme fois ſommes tõbez aux precipices d'vn malheur ſi perilleux auquel les bons & mauuais ont cõoperé, les vns par nõchalence, & les autres par vne incroiable aſtuce & d'exterité de ſoy aduancer. Et veu meſme qu'aucuns voire de ceux qui eſtoient des plus obligez

à la conseruation de ce Royaume & de la Religion ou deueroient estre pour la mãutention d'icelle, ce soient tant oubliez contre la Majesté diuine faire & entreprendre choses quant bien le dessein en reüsyroit, ce seroit tousiours au preiudice de leur honneur & à l'aneantissement de leur propre nom & tiltre qu'ils deuroiẽt a perpetuité conseruer.

Ce n'est nouueauté des dimensions, qui iournellement ce font es assemblees, & veu mesme les Estats cy deuant assemblez, soient diferants en mœurs & façons de viure, entrant quelquefois en competãce les vns auec les autres, il ne ce soit trouué difficulté: car nous lisons auoir esté veu à Rome le peuple s'estre mutiné contre les nobles, Patriciens, ores par jalousie, ores pour leurs grandeurs & maintenir leurs anciens droits franchises & libertez. Et tout ainsi qu'vn chacun membre du corps doit tendre à l'entretenemẽt de ce qu'il luy est propre & necessaire, ausi doit il tẽdre, & deiecter fuir tout ce qu'il cognoist luy estre ou engendrer diminution ou mutation de son naturel, & d'auantage nous lisons que Iean Roy d'Angleterre fut dechassé de son Royaume à l'occasion des exactions & concussions violences qu'il auoit faicte, tant sur le peuple que sur l'Ecclesiasticque de son Royaume, ce qui causa apeller Louys de France à leur ayde qu'ils coronerent Roy en l'an 1215.

Et affin de nous acheminer à vn entier esclaircissement des choses cy dessus dicte nous indui-

rons les forlignez & desuoyez à reprendre le vray chemin, & les autres de continuer & perseuerer à la fidelité qu'ils doiuent garder à leur patrie, les aduertissãt de cõsiderer cõbien ce leur est d'heur d'estre nez, plustost François que Barbares, plustost Chrestiens que Mahometains, plustost riches & afranchis que tributaires. Et puis que cest vn si precieux tiltre que soy deffendre pour la liberté de l'Eglise & sa Religion, halainons-nous en ce climat Chrestiens, à celle fin que du deuoir ou nous sommes obligez ne nous soit inreprochable, & pour ne no⁹ acquiter de l'obligation, nous ayons à exposer les biens, la vie pour la cause de nostre Dieu, & manutentiõ de nostre patrie.

I'inciteray à ces propos tous Chefs, Roys, Princes, Monarques, Potentatz, Nobles, Magistrats, Catholiques, que si iamais ilz ont eü occasiõ plus que nulz autres peuples, de remercier & reuerer ce Dieu tout bõ & puissãt pour les faueurs & graces qu'ils reçoyuẽt d'iceluy, ils ayẽt à maintenir & s'employer en ce qui luy est deü: ne permettant qu'il soit ainsi souillé ny controuersé par faulse & fainte simulatiõ, qu'vn tas de cerueaux alterez, fatastiques s'efforcent introduire & semer parmy nous, pour deceuoir & diuertir l'integrité de noz consciences, & puis que nous sommes en different sur le faict de nostre estat, le moyen que nous pouuons garder en cela & le plus seur expedient: c'est de ne prendre congnoissance des choses qui ne sont de nostre gibier ny

nous fier à noz ſens, ains les captiuants nous reigler & raporter à la generalité, & à la foy & creãce de noz majeurs, laquelle eſt encor de preſent par la grace de Dieu inuiolablement obſeruee entre tous vrays fidelles Catholiques, nous ſouuenant du ſiecle de nos peres leſquels ſe contentant des miſteres de leur ſalut, eſtoient autant droicturiers & charitables à leurs prochains que nous ſommes pour le iourd'huy, & ſ'il eſtoit queſtion deffendre ſa foy & religion ie vous ſupplie conſiderer de quelle affection ils ſ'y preſentoyent, retournant le plus communément auec vne glorieuſe & triumphante victoire des ennemis (Rememorós nous dõc) quãtes & quãtes fois ils ſe ſont croiſez pour la defence d'icelle, combien de voyages d'oultre mer ils ont entrepris ſoubz la conduite de nos predeceſſeurs pour conquerir & deliurer la terre ſaincte & extirper la racine de l'hereſie, Et d'auantage s'il eſtoit de neceſsité combatre pour le pays & pour l'extenſion des limites ou pour empeſcher que le moindre de nos villages ne fut couru & fouragé par les eſtrangers, ils n'ont iamais faict refus d'y hazarder & prodiger leurs propre perſonnes & la ſubſtance de leur maiſons, Et à la verité c'eſt bien de tout temps que l'on a faict tel eſtat de l'amour & charité que nous deuons à la patrie que meſme les anciens reputoient à grand heur de pouuoir auec le pris de leurs vies luy conſeruer ſa dignité & recouurer la paix & le repos que les ennemis luy auoyent rauie, dequoy ie repreſenterois icy

quel-

quelques exemples si la vertu des vrays fidelles françois n'estoit en cela autant ou plus louable que celle des Grecs & Romains, & si de nostre aage & pendãt les guerres faicte tant deça que dela les Monts ils n'auoyẽt fait preuue de l'entiere deuotiõ qu'ils portoiẽt à l'acroissement & prosperité de ceste Monarchie, ne sachant par quel malheur nous nous sommes tãt esloignez de la perfectiõ de noz deuanciers, & si auant oubliez a tout le moins quelques vns en l'obseruãce de nostre mere cõmune) & si la posterité veut iuger de nos actions & volontez par les belles marques que nous en laissons, elle n'estimera iamais que tant de feintise, simulatiõs, cruautez assasinats perpetrez soyent œuures de maints françoise ains plustost de quelques inondation Gottique & Vandalique. Noz Ancestre pour tesmoignage de leur pieté, ornoyent & decoroyent leur patrie d'esdifices batissoyent des Temples erigeoyent des Palays & faisoyent esleuer des trophés Sepulchres & Tombeaux pour metrre les cendres de ceux qui auoyent faits, actes de generosité, durant leurs vies, & au contraire aperceuons en celuy qui deuoit le premier y planter la premiere pierre, s'ebouillonner d'vne certaine rage & furie barbaresque en moins de deux iours, faire commettre occir & tuer, brusler & mettre en pouldre ceux qui estoyent cause que le Diademe luy a esté conserué. Il n'est de besoing d'exa-

gerer ny declarer plus auant la cruauté d'iceluy dont il seroit à souhaiter que des maintenant la memoire en fust estincte à fin que noz voisins & ceux qui viendront cy apres ne nous reuoquent en dispute la fidelité & courtoysie que nous pretendions estre comme hereditaire & peculiere à nostre nation. Et à fin que noz Roys entendent de par qui & pourquoy Dieu les a esleuz, comme de ceux qu'ils estimoyent estre les plus genereux, ne les voulans asseruir ny assubiettir es arts questuaire & mecaniques, ains qu'eux seuls fussent son bouclier & rempart es occurences des affaires, aduenant vne guerre à l'encontre des ennemis de la foy de son nom & de son Eglise. De maniere que les Roys estant la facture & creature de Dieu tenant d'iceluy leurs libertez franchises & priuileges, cest bien raison qu'il raporte tous leurs exploicts à l'aduantage proffit & entretenement du chef dõt ils ont prins leurs essences & nourriture. Et ou quelqu'vn d'iceux seroit deserteur de son office, par lesdictes forfaicture & felomnie, es cas qui sont specifiez & exprimez par les Ordonnances, Decrets & Constitutions ou bien n'eust seruy d'ayde, & secours à son peuple, ou bien eust adheré à ses hayneux & mal-veillans, complotté & machiné auec eux, fauorise leurs attentats, les accompaigner & assister de forces, de moyens & de conseil, par la, defaillant & manquant de la fi-

delité qu'il a iuree, il pert & commet grief en-contre Dieu & ſon peuple, dont le fiſque doit eſtre à la voulonté de Dieu & de ſon Egliſe. Or encor que ce moyen ne ſoit ordinaire & puiſſent beaucoup enuers aucuns leſquels ſeroient parauanture en opinion de s'egarer, ſi eſt-ce que ie n'eſtimeray ceux la biẽ nez & auſſi peu dignes du tiltres qu'ils portẽt de forligner pour les peines qu'ils pourroiẽt encourir que d'acueillir vne laide tache à leur preiudice hõneur & patrie. Il eſt certain & ſe peut veoir & verifier par le cours de noz Annalles que de tout temps le peuple François à recongnu ſon bien & aduancement eſtre venu de la voulonté de noſtre Dieu laquelle eſtoit ſi bien conionɛte & cõnexee auec la puiſſance de leurs Roys que leurs conſeruation eſtoit ſi entierement maintenue que le chef ne pouuoit ſouffrir ny endurer que les membres y compatiſſent, ains eſtant gouuernez & conduicts auec vne ſi parfaicte deuotion & voulonté que iuſques a noz iours elle a ſeruy de miroüer & d'exemple és autres nations de la Chreſtienté. Qui voudroit rapporter de temps en temps les grands faicts d'armes que la nobleſſe Catholique à exploiter, pour la querelle de ſon Roy & Religion, on en feroit vne longue hiſtoire n'eſtant beſoing de recueillir ſi curieuſement les exemples de noz deuanciers ayans de noſtre temps & meſme depuis l'aduencement de

ce Roy à la Couronne icelle maison faict telle preuue de leur fidelité & affection qu'ils ont en cela surpasse la vertu & gloire de leur predeceſſeurs.

Mais ie ne me puis, assez esmerueiller de l'eblouissement de ce Roy, & en quelle Academie & eschole il peut auoir aprins vne telle leçó barbaresque sinó qu'il me souuiẽt estre escrit en *Carion liure 3. 4. Monarchie, en Platine, Blondus, Gerson en vn traicté qu'il a composé cõtre ceste secte, cy apres d'escrite. Bernard de Luxembourg, Alphõse à Castro, Pratholus de vitis & sectis hereticorũ.* La ou il disent qu'ẽ l'an de Iesus Christ 1279. regnent, Rodolphe III. Empereur & Philippe 3. 44. Roy de France. Il s'esleua vne certaine secte de Religion par quelques cõtree de l'Italie nommez flagellans ou autrement les Batus, & maintenant dit les Penitens qui courroiẽt ça & là, parmy les ruës, de ville en villes ayans des foüets à leurs ceinture, desquels ils se battoyent par vne ostentation & vaine gloire pour estre veus & reputez gens de grande saincteté & Religieux personnage, & soubz ceste simulee saincteté n'estoyent moings dangereux que l'opinion des Anabaptistes & Heretiques de ce temps: car soubz ses signes de Religion commettoyent plusieurs vices & erreurs, touchant la foy & les saincts Sacrements, enseignant tellement le iurement, qu'ils asseuroyent entre eux le par-

iure estre licite & permis, ayant tousiours ceste sentence en la bouche, *Iure pariure, mais ne decelle point ton secret* : ce que tres-bien à obserué & demonstré le chef de ceste Religion de present mais en fin ils furent chassez & estaints par feu & par glaiue ! O quelle maniere de viure, malheureuse & pernicieuse, sembleroit il digne d'auoir aucune excuse, si seullement elle s'adressoit aux hommes & ordonnance d'iceux, Mais quant elle se profond & estend iusques a Dieu qui pourroit de bon cœur en tel cas, auoir aucune excuse, veu que luy mesme impugnãt l'escriture saincte par ses propre propos disant, *Ie veux tout ce que vous voulez*, & en protestation abatardir le verbe diuin, telle maniere de personne ne sont enseignez de Dieu, n'y remplis du Sainct Esprit dont il cest faict chef, car le S. Esprit n'habite és cœurs dissimulez ni au corps suject à peché. Ce sont maintenant les vicissitudes & changements du temps present, ce sont les douleurs de l'Egliſe chrestienne Chrestiẽs, laquelle Dieu le Createur à permis estre iusques a ce iourd'huy, persecutée ; s'offrant en moy & a toy Peuple Catholique, a fin qu'ẽ telle variété mondaine nous puissions à nostre vtilité & honneur, reiecter le mal & eslire le biẽ, qui nous meut donc de chanceler a dextre & à senestre Chrestiens: si Iesus-Christ est Dieu & l'Egliſe Romaine son espouse vnicque, pourquoy ne delaissons nous (Baal) esprit de legie-

reté & inconſtance, qui a cauſé que luy qui eſt creé à l'Image & portraict du Dieu viuant luy ayant donné ce droit prerogatif de ceſt excellant illuſtre & noble Royaume, l'ayant doué de l'eſprit d'intelligence, vſage de raiſon & faculté de parler, ſans leſquelz dons il ne pouuoit mouuoir ces troubles, en cela tu deuois pluſtot luy rẽdre action de graces pour les innumerables biens receuz de ſes mains & non ainſi te meſcongnoiſtre: bander a l'encontre de ſon Dieu & de l'innocent.

Il eſt indubitable que la fin de ceſte reuolution ne r'apporte quant & ſoy, auec le chaſtiement des Heretiques, & adulateurs le reſtabliſſement de la Monarchie, ou bien auec les pertes des forces que nous pourroit aduenir l'vſurpation de ce Royaume, eſtant neceſſaire de tõber en l'vn de ſes deux poincts qui pourroit eſtre celuy, ſi peu Catholique, ſi peu affectionné au ſeruice de ſon Createur, ſi peu ſoigneux de la tranquillité de ſon pays qui ne choiſiſſe pluſtoſt vne mort honorable recompenſée d'vn los immortel que de ſouffrir & permettre que de ſon temps veoir regner vn Roy Heretique, ja & preſque dominateur de toute la Guyenne & partie de Poictou, lequel ſe vente ſuppediter & confondre, tant d'armees & tant de peuples qui ſont auiourd'huy vnis enſemble pour la conſeruation de l'Egliſe, Religion & repos de toute la France, & s'il eſtoit que-

ſtion d'aſſaillir vn pays eſtranger ainſi qu'il a eſté cy deuant, ou bien de gaigner vn logis, il n'y a celuy qui voulut faire difficulté de ſe preſenter à la breche, & qui ne fiſt vne muraille de ſon eſtomac, pour arreſter le cours des entreprinſes de l'Eſtranger, & maintenant que nous ne combattons plus pour des Gabions ny pour des pierres, ains pour la manutention de la foy de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, qu'auſſi pour le repos & tranquilité de toute vne France, en laquelle noz maiſons, noz femmes, noz enfans nos vies ſont encloſes & compriſes, & que l'vne ne peut perir qu'auec la ruine de tous nous autres, & principallement de la gloire de Dieu, laquelle ſi nous ſommes vrays Chreſtiẽs, no⁹ la deuons preferer à toutes choſes n'eſtant ſi laſches & defaillis a eſpargner noſtre propre ſang, duquel ſouuẽtesfois nous ſommes ſi prodigues & iuſques en noz querelles particulieres veu meſmes que nous ne pouuons eſperer plus gaatieuſe compoſition de noſtre aduerſaire qu'vne perpetuelle captiuité & aſſeruage de noz biens, vies & conſciences, dont l'efect experiences ne nous faict deſia que par trop ſages.

Toutes ces choſes Chreſtiens Catholiques nous fait cõfeſſer que ce ſont iuſtes iugemẽs de Dieu, lequel congnoiſſant que ſes ſeruiteurs ſe lachent quelquefois & ſe laiſſent tromper

par les ruses & cautelles de ses ennemis ne se soucient de leur faire empeschement ny resistences pourueu qu'ils ne soient endommagez ny greuez en leur particulier permet en fin que la tempeste tombe sur eux si rudement, & ne sachant à qui auoir recours, s'adresse en fin à la misericorde de celuy dont ils ont negligez les iniures.

Et puis qu'il est ainsi, que par l'ordonnãce de Dieu il faille implorer sa grace à ce que d'oresnauant il n'ait occasion d'animer sa Majesté encontre nous, ne soyons plus si diuisez, ny bigarrez, ne violant en noz actions, le suppliant benignement nous reünir, maintenir & conseruer en nostre ancienne & antique Religion & foy de noz enceſtre. Et a fin de nous y disposer, oyez les griefs & plaintes de nostre pauure mere la France, laquelle nous representent, le piteux & miserable estat ou elle ce voy maintenant reduicte, s'eforcent par pleurs & gemissement aultant que sa foiblesse le luy permet, de nous induire & esmouuoir à compassion, me semblant vser de tels ou semblables propos.

O Peuples Chrestiens qui auez eu congnoissance de mes forces l'ors que i'estois en la fleur de mon aage & en prosperité de mes affaires, lors que le sainct nom de Dieu estoit chanté d'vn mesme accord & harmonie par mes enfans, les Temples decorez & embellis: l'ors que mes villes estoyent riches & opulentes;

lentes mes champs gras & fertils, & qui auez porté enuie a ma grandeur lors que la courtoisie l'abondance, la vertu, la pieté, me faisoyent renommer & redouter par tout le monde, maintenant que vous me voyez escheuelée, ridée, flestrie, desolée, & habãdonée de tout le bon-heur qui me souloit accõpaigner quel iugement ferez vous de vostre voysine la France: par-aduenture direz vous que le luxe & l'orgueil de mon peuple & les forfaictures & abus que ie luy ay soufferts & conniuez m'ont accueilly de longue main, le mal & ennuy qui m'enuironne de toutes parts: & puis qu'il y a de ma faute & que ceux qui me deuoyent conseruer, les ayant aggrãdis & esleuez de mes moyens, m'ont auiourd'huy deschiré & lasseré les entrailles, rongent leur propre mere iusques aux os, n'en repouuant reiecter la coulpe que sur moy-mesmes. Mais pour cela, faut-il que ie sois l'opprobre & la risée d'entre vous, & que se ioüant la Tragedie d'vn Roy indigne, qui a persecuté sur mon Theatre les innocents, vous en soyez seulement les Spectateurs: Helas ie scay bien que cest moy qui en patiray des premiers, & que le principal but de mes ennemis, ne tend qu'à la confusion de mes estatz & subuersion de mon Eglise & Religion: mais croyez que si bien tost, le cours de ceste rage n'est arrestée par les forces communes qu'il penetrera iusques a vous, & vne seulle estincelle du feu qui est allumé en mes maisons embrasera toutes les vostres. Pardonnez moy ie vous supplie si ie vous tiens le langage d'vne femme passionnée, pardonnez dis-ie à la clameur & à

l'apprehenſion que i'ay d'vne combuſtiõ generalle & ineuitable ſi de bõne heure vous ne vous reſoluez par vne fraternelle coniõction d'armes, de conſeil & volõté de l'empeſcher & diuertir. Or ie ſuis aſſurée que encores que mes pleurs ne trouuaſſent lieu de pitié en vous, que la neceſsité vous contraindra de ſecourir celle qui ne peut tomber, & que par la peſenteur de ſa cheutte, elle n'eſtonne les plus fortes murailles de vos Eſtats.

Et apres que vous aurez entendu mes plaintes, il me ſemble que ie ne me puis mieux adreſſer qu'à ce grand Dieu autheur & fondateur de ceſt Empire & Religion pour me douloir & lamenter de l'ingratitude & cruauté, de ce dont i'ay veu & congnu au fõds la malice de leurs deſſeings, ceſt celuy qui oyt les cris des ſeruiteurs ſiẽs qui ſont par-cy par-là martiriſez pour le ſouſtenemẽt de ſa gloire & pour la ſainte foy & doctrine de ſon Egl. Ie me plains dõc Seigneur que ces renardeaux eſtans peu a peu gliſſez hors ma bergerie, ont deglouti les ſimples oüailles, & encores ay-ie plus de regret, qu'ils ſe maſquent de la peau d'vne brebis. Helas Seigneur ie t'en parleray en ſimple femme: eſt-il poſsible que ceux qui conſpurgne ſpolie & taſchent d'abolir toutes les marques de ta religion, ſoit vn ſon & vne ſcintille du Sainct Eſprit que ta loy, ſoit la loy des adulateurs, que tes commandements ſoyent ſacrileges profanations meurdres aſſaſinats & toutes licence & impunité de t'offenſer. Non non Seigneur ie ne pourray iamais penſer que tu ſois autre que le Dieu de iuſtice, Dieu qui veut eſtre

seruy de pureté & candidesse de cueur non felon, nõ cruel, non sanguinaire, non incendiaire : Dieu qui commande auoir toute fidelité les vns aux autres. Helas faut-il que i'aduouë que ce sont les fleaux de mes pechez, & que s'il te plaist me chastier auec la seuerité de tes loix, las ce n'est riẽ de ce que i'endure, en comparaison de la grauité de mes offences. Mais quoy Seigneur i'appelle de ta iustice, au tribunal de ta misericorde, te suppliant a ioinctes mains me prosterner deuant ta face qu'il te plaise appaiser ton ire & regarder de ton œil gracieux vn Royaume tout desolé, affligé & opprimé iniustement par vn Roy qui le deuoit maintenir. Qu'il te souuienne mon Dieu qu'anciẽnemẽt ce pauure peuple françois à maintenu ta Religion iusques au dernier souspir, par la generosité & bõne conduicte d'vne mere la France, laquelle nonobstant toutes les agitations & orages des temps n'a point flechy n'y varié, mais d'vne fermeté & constance, plus que virile, & d'vne prouidence plus que mortelle, à sceu si bien conduire les siens qu'il n'y a celuy qui ne soit prest auec effusion de son sang de venger & auoir la raison de ta querelle. Et iaçoit que ie me promette bien tost la victoire entre les mains si est-ce qu'il me desplaist qu'ilz soyent necessitez de me guerir par le retrãchement de mes membres pourris.

O Malheureux & ingrats si ma voix & mes costez n'estoyent affoiblis par la longueur de la maladie que m'auez aduencee & partant de blessures dont vous m'auez deschiquetée, depuis la teste ius-

ques à la plante des piedz ie ferois retentir mes regretz & mes gemissements en toutes les quatre partie de c'est vniuers, ou la barbarie plus qu'inumaine est condamnee, ie me plaindrois & quant & quant ie verifierois la preuue & tesmoignage de mes plainctes que ceux des miens que i'ay le plus tendrement nourris & les plus grassement & fauorablement traictez, sont les coniurez & conspirateurs de ma ruine.

Or ie ne m'arresteray point à prescher ne remonstrer le chef de l'entrepriſe lequel à desia passé le Rubicon, & c'est determiné d'assasigner ce bon Prince, pour par apres s'ebatre & faire pyroiter ce pauure peuple Catholique à sa deuotion.

Mais vous nobleſſe Catholique qui estes & auez esté seduictz & abusez tant & tants de fois de ses parolles iusques à vous precipiter en vne association si deteſtable, sous couleur d'vne repurgation & netoyement des abominable vices, qui gastoyent & le corps de cette pauure France, seriez vous bien si meschans & scelerez que de preſter consentement, confort à l'exterminatiõ de voſtre Patrie & de voſtre Religion: Ne songez vous point quelquefois, quand l'ardeur de vos colleres eſt refroidie, qu'il n'y a crime aucun si reprochable aux hommes de voſtre reng que la felonnie & vn temeraire attentat contre Dieu & ses commendemens, & que tous ceux qui s'y sont laschez n'ont en fin raporté qu'vn honteux & vilain supplice suyui de la damnation de leurs memoyre & des armes de leur maisons: Mais

ſoit (ce que toutes-fois ne peut eſtre) atteignant le but de vos deſſeings, penſez que ce vous ſeroit vn grand honneur de veoir voſtre propre patrie deſpouillee de toutes les felicitez qui la ſouloit accompaigner. Hâ que vous auriez beaucoup gaigné quand pour ſeruir à voz paßions, vous feriez enfler & regorger toutes mes riuieres & mes ruyſſeaux, de ſang de mon peuple. Et bien vous eſtes contents (dittes vous) & ne vous ſoulciez quel homme vo⁹ deueniez pourueu que ſoyez vengez de moy, & au contraire ie dy que ſi vous negligez mes remonſtrances que Dieu me vengera de l'iniure & outrage que vous me faictes, & que pareillement les Catholiques de ma nobleſſe vnis pour la conſeruation de leurs Religion ſe croyſeront & viuront ſouz la protection & authorité de la Foy qu'ilz doyuent, pour auec la force des armes vous faire reſſentir & receuoir la peine de vos follies.

Sus donc mes nourriſſons qui auez l'eſpee ceinte pour la manutention de la gloire de voſtre Dieu pour mon repos & le repos de voſtre Patrie, ſus mes feaux & bien-amez, ſur la loyauté deſquelz i'ay fondé le principal appuy de c'eſt Eſtat qui en tant & tant d'occurrences auez fait preuue de ce cueur genereux qui vous eſt tranſmis de race en race par voz enceſtres, ſus donc partez de voz maiſons & accourez à ceſte belle armee qui eſt dreſſee pour maintenir voſtre Religion, & pour defendre auec mes enfans & moy qui ſuis voſtre

mere, comme voz foyers maisons & familles & les franchises & libertez qui vous sont acquise par la vertu des deuanciers, dont la conseruation vous est coniointe auec celle des vrays fidelles Catholiques vnis auec le Roy des Roys & Seigneur des Seigneurs.